

RÉFORME APE : NE JETONS PAS LE BÉBÉ AVEC L'EAU DU BAIN !

À la veille des élections, la réforme indispensable des APE est à nouveau en passe d'être reportée et ce, pour de multiples raisons.

Le moment semble opportun de rappeler que l'UNIPSO a clairement exprimé ses priorités, que certaines d'entre elles ont été entendues et acquises dans le projet de réforme. Ces mesures, l'UNIPSO entend les voir appliquer, que ce soit maintenant ou plus tard.

Nous considérons en effet comme acquis et à appliquer :

1. Un objectif de véritable intégration dans les politiques fonctionnelles, tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles
2. Une formule de calcul des subventions équilibrée permettant que les périodes d'inoccupation des travailleurs APE pendant la période de référence ne viennent pas en diminution des subventions pour l'avenir
3. La pérennisation des décisions à durée déterminée, qui représentent des milliers d'emplois et près de 200 millions d'euros pour les secteurs non marchands
4. Une simplification administrative pour les employeurs et les administrations et ce, dès l'entrée dans la période de transition avant tout transfert vers les politiques fonctionnelles visant à consolider structurellement les emplois et les services.

Nous considérons qu'il faut poursuivre la concertation en prenant le temps nécessaire pour améliorer les points suivants :

1. Les coûts cachés moyen terme à charge de l'employeur suite à la forfaitarisation de la réduction de cotisations sociales et au risque potentiel d'une indexation insuffisante
2. La prise en considération et résolution du risque pour les emplois APE actifs en Région de Bruxelles-Capitale
3. Une vision claire de la réception, par les ministres fonctionnels dans leurs compétences (et au sein même des sous-secteurs bénéficiant de ces emplois), de ces moyens ex-APE, à couler dans des dispositifs réglementaires et décrets qui ne mettent pas en péril l'existence des services et la qualité de leurs prestations et ce, sur base d'une évaluation et d'une concertation sectorielle, tant sur les modalités que sur les financements (exemple : pour les SAFA, d'une intégration concertée des APE et du financement par l'assurance autonomie)
4. Le fait de se doter d'un cadastre dynamique de tout l'emploi dans les secteurs à profit social digne de ce nom, que ce soit pour la gestion des postes APE et l'affectation des budgets macro aux ministres fonctionnels, ou encore pour construire un modèle consolidant l'emploi dans les politiques sectorielles, ou plus largement encore pour avancer vers un nouvel et futur accord non marchand wallon ou de la FWB.

L'UNIPSO estime que ce dossier a manqué de recherche préalable d'un climat de sérénité et de confiance dans la relation entre entrepreneurs non marchands et Autorité de tutelle. Un effort sur ce dernier point aurait certainement permis d'être ensemble plus avancés aujourd'hui et sera la clé de la réussite de la prochaine étape.

L'UNIPSO regroupe l'ensemble des fédérations de services à profit social qui proposent au quotidien aux citoyens des prestations indispensables à leur bien-être. Les emplois APE sont une partie irremplaçable des collaborateurs qui rendent cela possible.

Contact : Stéphane Emmanuelidis, Président de l'UNIPSO • 0475/686.428